

# Une fête de Noël villageoise : le cortège aux flambeaux de la jeunesse de Dombresson au Val de Ruz la veille de Noël

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **44 (1954)**

PDF erstellt am: **25.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005665>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Une fête de Noël villageoise

*Le cortège aux flambeaux de la jeunesse de Dombresson au Val de Ruz la veille de Noël*

Par *Marius Fallet*, La Chaux-de-Fonds

Le 2 août 1676, au plaid de la Cour de justice de La Chaux-de-Fonds, l'honorable Abraham Nicolet, marchand et hôte établi dans le lieu, demanda à Abraham, fils de feu Josué Amez-Droz, de lui payer le pain et le vin qu'il acheta chez lui «le jour où l'on fit la chavanne des feux de joie». Abraham Droz dit Busset, lieutenant de la compagnie du capitaine Courvoisier, dont Amez-Droz était alors le sergent, avait donné à ce dernier ordre d'acheter le pain et le vin dont l'hôte Nicolet réclamait le paiement. Le capitaine Courvoisier avait déjà offert de couvrir la moitié de la dépense, et le capitaine David Sandoz devait payer l'autre moitié.

A cette date, à La Chaux-de-Fonds, les compagnies de milice organisaient les «chavannes» sous leur responsabilité. Nous sommes en présence d'un exemple frappant de la persistance de l'antique coutume païenne des feux de joie ou «chavannes». Au Pays de Neuchâtel, en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, on a encore connu «la fête des Brandons» et celle «de la Saint-Jean». Les feux de Noël, furent l'occasion d'actes de violence et d'excentricités de coqs de village et brise-tout cherchant querelle et noise aux villageois contre lesquels ils avaient une dent. Ces veilles de Noël rappelant par trop les usages des anciennes saturnales, le gouvernement neuchâtelois les interdit, des générations durant, à la demande de la Vénérable Classe des Pasteurs.

### *Les Brandons ou Bordes et la fête de la Saint-Jean*

Autrefois, les Neuchâtelois fêtèrent avec enthousiasme et le cycle (équinoxe) du printemps, fête appelée les Brandons et plus communément les Bordes, et le cycle du solstice d'été ou fête de la Saint-Jean. Au Val de Ruz et au Val de Travers cette coutume se perpétua jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Au moyen âge, les «brandons» ou «bordes» étaient célébrées le premier dimanche du carême. A Neuchâtel-Ville, elles devinrent la fête par excellence des rues. Outre les feux ou «chavannes» traditionnels, elles organisaient des cortèges et des repas en commun au début de mars. Le premier dimanche de ce mois, tous les bourgeois portant le manteau et l'épée, se promenaient, deux à deux, dans les rues, après le culte du soir. Le lundi suivant, les enfants se promenaient avec leurs armes, et le mardi postérieur les jeunes bourgeois âgés de plus de 15 ans, les adolescents donc, répétaient le spectacle. On faisait un festin dans chacune des quatre rues, véritables corporations de quartiers. A Neuchâtel-Ville, les Bordes subsistèrent tout le long du XVIII<sup>e</sup> siècle, cependant la fête perdit peu à peu son caractère officiel; seuls les enfants finirent par y participer. Au Landeron, la coutume fut longtemps vivante. Les mascarades, les feux et les pâtisseries, tout y rap-

pelait le carnaval autrefois en vogue dans l'ancien Evêché de Bâle, manifestations joyeuses, exubérantes même, dont le carnaval de Bâle et celui de Bienne sont aujourd'hui des survivances. Au Val de Ruz, ce jour-là, on finit par l'appeler «dimanche des beignets».

### *Les feux de joie ou «chavannes»*

Au moyen âge, la roue celtique, autrement dit gauloise, symbole du soleil, était associée à la fête des Brandons, à la fête de la Saint-Jean, et à celle de Noël, qui marquaient les étapes de l'évolution de l'astre céleste et celles de l'année, rappelait ainsi, la première l'équinoxe du printemps, la seconde le solstice d'été et la dernière le solstice d'hiver, aurore d'une nouvelle année.

Le jour de la Saint-Jean, les jeunes et les moins jeunes allumaient de la paille autour d'une roue, y mettaient le feu, puis la faisaient dévaler à toute allure la pente d'une colline. Dans la mi-obscurité de la nuit constellée, le spectacle était vraiment saisissant.

La veille des «Bordes» et celle de Noël était la fête des torches ou flambeaux, et des bûches (appelées Julblock dans les pays nordiques). Ces feux de joie ou bûchers furent appelés «chavannes». Anciennement, on appela «failles», les torches ou flambeaux, mot dérivant du latin *facula* (voyez l'allemand *Fackel*), allumés le soir des Brandons et la veille de Noël. Leur flamme éclatante illuminait le paysage. La jeunesse faisait tournoyer ces «fayes» de pin gras qui flambaient; elles crépitaient et leurs évolutions dessinaient sur l'horizon des farandoles de feu qui s'entrecroisaient sous des formes diverses et souvent les plus inattendues.

### *Le cortège aux flambeaux de la jeunesse de Dombresson*

A Dombresson, la coutume des «failles» fut reprise dans les années 1870, par la jeunesse de l'Eglise. La fête païenne des torches fit place à la fête chrétienne de Noël magnifiant et exaltant le Christ, lumière du monde, dont l'arbre de Noël et les flambeaux sont des symboles.

Durant l'été et l'automne surtout, les jeunes vont dans la forêt cueillir la résine, la poix, pour construire les flambeaux, vraies torches parfois de très grandes dimensions, fixées à un manche. Dans ces boîtes faites de bûchettes artistement exécutés, les porteurs de flambeaux disposent par couches superposées et alternantes la résine et l'étoupe.

La veille de Noël, à l'heure accoutumée, les cloches du temple appellent la population à toute volée. Les jeunes porteurs de flambeaux se rendant dans la cour du collège pour y former le cortège, qui traversera le village jusqu'au temple.

Dans la nuit hivernale, la neige brille de tout son éclat, le feu des flambeaux éclaire le paysage, lui donnant un charme particulier. Jeunes et vieux dans la joie, font la haie au passage du cortège. Arrivés près du temple, les por-

teurs éteignent leurs flambeaux dans la neige presque toujours fort abondante à cette saison.

A Dombresson, le cortège aux flambeaux de Noël est un évènement, qui connaît la faveur et la vitalité; il doit se perpétuer.

## Maléfices – «Le mal donné» (*Lə mâ baiïa*)

Par *Jean Follonier*, Euseigne

Il y aura toujours, et sur n'importe quelle parcelle de la terre, des mauvaises gens. Il y aura toujours des gens dont les agissements louches laissent à supposer certain commerce secret avec des forces invisibles et, par conséquent, beaucoup plus dangereuses. Nous frissonnons à la vue d'une photographie d'un sorcier des Indes ou de l'Afrique, mais quelle serait notre réaction en sachant que tout près de nous, dans la maison d'en face, vit une personne non moins à craindre? Ceci nous paraît tout d'abord de l'imagination toute pure. Cependant, qu'on remonte de quelques décades pour se convaincre du contraire. Qu'on prête une oreille moins distraite au récit de l'aïeule, qu'on fasse preuve de bonne foi pendant quelques minutes (notre incrédulité nous prive de savoureuses jouissances) et on verra que l'imagination joue un rôle secondaire. Il suffit d'écouter une vieille personne pendant quelques instants, de ne pas l'interrompre par de sottises questions: Autrefois, on avait une vache – ah! une belle, et excellente laitière – et voilà qu'en un matin son lait a complètement tari; – ou bien c'est un bébé qui refuse subitement le sein. – C'était un «mal donné», conclura invariablement le vieillard. A quoi bon chercher des causes là où il n'y en a pas, puisque c'est un «mal donnée»? On a bien remarqué, d'ailleurs, le regard mauvais de la vieille femme quand vous abreuviez les vaches à la fontaine; la caresse qu'elle donna au bébé était plus fautive que la galle. Et ça a suffi – un simple regard, un léger attouchement sur les joues roses – le mal a été donné. On en possède la preuve morale irréfutable. Alors, à quoi bon essayer des remèdes qui n'opéreraient pas? Les remèdes, on les connaît, chacun en possède, chacun possède un peu de «bénit» qu'on applique en récitant certaines prières appropriées, en observant des rites relatifs au genre de «mal». Et la guérison est aussi prompte que totale.

Voilà, c'est une chose que vous contesterez vainement. Ah! vous ne croyez pas au «mal donné», alors je ne sais plus à quoi vous croyez! C'est une chose étroitement liée à la vie des hommes d'autrefois que le «mal donné». Innombrables étaient ceux ou celles qui avaient ce «pouvoir» qu'on croyait tenu directement du diable. Rien, extérieurement, ne les faisait reconnaître. C'étaient des personnes comme les autres, avec, peut-être, un re-